



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N°2019/117**

**OBJET : APPELS À CANDIDATURES "EXTENSION DES  
CONSIGNES DE TRI" – ECO-ORGANISME CITEO**

**Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44**

**Nombre de Conseillers présents : 34**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 42**

**Quorum : 23**

**Date de convocation : 24 juin 2019**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 24 juin 2019**

**Le 2 juillet de l'année deux mille dix-neuf à  
18h30**

à Léognan – Foyer municipal

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	E	M. LARRUE	GAZEAU Francis (Maire)	E	M. GACHET
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	P	
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	E	Mme CHENNA
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CANADA Béatrice	E	M. BLANQUE	MOUCLIER Jean-François	E	M. AULANIER
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	P	
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		GERARD Laure	E	M. CHEVALIER
DURAND Félicie	P		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mme BURTIN-DAUZAN
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		DEBACHY Maryse	A	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	P				
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme M. DANNÉ, secrétaire de séance  
 Le procès-verbal de la réunion du 28 mai 2019 est adopté à l'unanimité.

**\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/117

## OBJET : APPELS À CANDIDATURES "EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI" – ECO-ORGANISME CITEO

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment l'article 3-1-3 relatif à la collecte et au traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,

**Vu** la délibération 2004/03 du 23 février 2004 concernant la mise en place de la collecte sélective des emballages ménagers recyclables,

**Vu** la délibération 2017/160 du 12 décembre 2017 concernant la signature du Contrat d'Action pour la Performance -Barème F- signé entre la collectivité et Citeo,

**Vu** la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) publiée au Journal Officiel du 18 août 2015,

**Considérant** la participation de la Communauté de Communes de Montesquieu à l'appel à projets "Adaptation des centres de tri au tri de tous les emballages ménagers, et amélioration des performances de tri" avec l'entreprise Paprec-Coved dans le cadre de la rénovation du centre de tri de la Coved à Illats début 2019,

**Considérant** l'obligation de réponse de la Communauté de Communes à l'appel à candidature de Citeo pour le passage à l'extension des consignes de tri des plastiques afin d'obtenir les aides et soutiens idoines à cette modification de consignes de tri,

**Considérant** l'avis favorable du bureau,

### EXPOSE

La loi de transition énergétique a fixé des objectifs ambitieux en matière de recyclage matière, en imposant notamment une généralisation de l'extension des consignes de tri des emballages ménagers à l'ensemble des emballages plastiques à l'horizon 2022.

Dans le cadre des mesures de lutte contre les gaspillages et de promotion de l'économie circulaire, en particulier en visant le découplage progressif entre la croissance économique et la consommation de matières premières, en développant le tri à la source (notamment des déchets alimentaires et des déchets des entreprises) et les filières de recyclage et de valorisation (par exemple dans le secteur du bâtiment), la LTECV oblige les collectivités à étendre leur consignes de tri à la collecte de tous les emballages en résines plastiques.

L'objectif de Citeo est d'uniformiser les consignes pour les usagers et d'étendre cette action à l'ensemble du territoire national afin d'atteindre les objectifs nationaux suivants :

- - 75 % de recyclage de l'ensemble des emballages mis sur le marché en France ;
- - 65 % de recyclage des déchets de papiers graphiques gérés par le service public de prévention et de gestion des déchets mis sur le marché en France.

Aussi, CITEO, afin d'organiser cette montée en puissance du tri de tous les emballages, a mis en place un plan de performance de collecte et de tri durant son agrément.

La phase 3 de ce plan concerne notamment l'appel à candidatures pour l'extension des consignes de tri des plastiques.

Pour être éligibles, les collectivités candidates doivent veiller à :

- Être clientes de centres de tri sélectionnés par Citeo dans une précédente phase d'appel à projets ;
- Être clientes de centres de tri porteurs d'un projet d'extension des consignes de tri auprès de Citeo et candidats à la même phase d'appel à projets.

Le second cas concerne la CCM et le centre de tri d'Illats de la Coved.



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/117

## OBJET : APPELS À CANDIDATURES "EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI" – ECO-ORGANISME CITEO

L'extension des consignes, du fait d'un niveau de satisfaction élevé des habitants, offre un contexte favorable pour mener d'autres actions d'amélioration de la collecte et de maîtrise des coûts sur un territoire. C'est pourquoi Citeo invite les collectivités candidates à coupler leur projet « extension des consignes de tri » à un projet « optimisation de la collecte » afin de saisir l'opportunité du changement pour repenser leur service de collecte et le rendre plus performant. Les projets ainsi couplés feront l'objet d'un soutien majoré sur la partie « optimisation de la collecte » par Citeo.

### Date de dépôt :

La date limite du dépôt des candidatures est fixée au 12 juillet 2019.

- Juillet à novembre 2019 : analyse des candidatures par Citeo ;
- Mi-décembre 2019 : annonce de la sélection et publication des listes des lauréats ;
- Janvier à juin 2020 : contractualisation.

### Financements :

Les projets sélectionnés à l'appel à candidatures « extension des consignes de tri » seront financés par l'augmentation du soutien unitaire de tous les emballages en plastique (660 €/tonne) prévu au Contrat d'Action pour la Performance signé entre les collectivités locales et Citeo.

### ***Le Conseil Communautaire à l'unanimité :***

- Autorise Monsieur Le Président à signer le contrat de financement permettant de bénéficier des soutiens financiers correspondants,
- Charge Monsieur le Président à mener toutes actions permettant de mettre en œuvre la présente délibération, et notamment la remise d'un projet dans le cadre de l'extension des consignes de tri,
- Charge le Président d'informer CITEO et la COVED de cet engagement.

Fait à Martillac, le 2 juillet 2019

**Le Président de la CCM**  
Christian TAMARELLE

***Document signé électroniquement***